



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédagogie

Question écrite n° 65121

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème des troubles de l'apprentissage de la lecture qui toucheraient 10 à 12 % des enfants scolarisés. L'enseignement actuel semble vouloir privilégier la rapidité et l'intuition. Cette méthode valorise la forme immédiate du mot au détriment du rapport son-sens. L'intuition de l'enfant est constamment sollicitée au détriment de la logique et du raisonnement comme le déplorent de nombreux orthophonistes qui suivent les enfants en difficultés scolaires. Il souhaite connaître son sentiment sur cette question et savoir ce qu'il envisage de proposer pour améliorer les méthodes d'apprentissage de la lecture et du calcul en milieu scolaire.

Texte de la réponse

Les instructions concernant l'apprentissage de la lecture sont aujourd'hui inscrites dans les programmes. Ces derniers parus au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 19 juin 2008 précisent qu'au cours préparatoire : « l'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots et par l'acquisition progressive des connaissances et des compétences nécessaires à la compréhension des textes. Le code alphabétique doit faire l'objet d'un travail systématique dès le début de l'année. Les apprentissages de la lecture et de l'écriture, qu'il s'agisse des mots, des phrases, des textes, menés de pair, se renforcent mutuellement tout au long du cycle. Ces apprentissages s'appuient sur la pratique orale et sur l'acquisition du vocabulaire ». L'articulation entre lecture et écriture reste, dans ce cas, un excellent moyen de renforcer les apprentissages. Ces instructions ne négligent toutefois pas la dimension de la compréhension : « les élèves apprennent aussi à prendre appui sur l'organisation de la phrase ou du texte qu'ils lisent. Ils acquièrent le vocabulaire et les connaissances pour comprendre les textes qu'ils sont amenés à lire ». Dans les programmes, « la connaissance des nombres et le calcul constituent les objectifs prioritaires du CP et du CE1. La résolution de problèmes fait l'objet d'un apprentissage progressif et contribue à construire le sens des opérations. Conjointement une pratique régulière du calcul mental est indispensable. De premiers automatismes s'installent. L'acquisition des mécanismes en mathématiques est toujours associée à une intelligence de leur signification. » Afin d'évaluer les résultats scolaires des élèves, des protocoles nationaux d'évaluation bilan conçus par rapport aux paliers du socle commun, en CE1 et en CM2, permettent de déterminer les acquis de chaque élève, les résultats en sont communiqués aux familles. L'évolution de ces résultats dans le temps permettra de mesurer les résultats de l'action de l'école. La création de la semaine scolaire de 24 heures a permis d'instituer une aide individualisée de deux heures hebdomadaires pour chaque élève qui rencontre des difficultés dans ses apprentissages, notamment en lecture et en mathématiques. En outre, l'accompagnement éducatif constitue une offre supplémentaire dans l'éducation prioritaire. Parallèlement, des recherches universitaires sont engagées pour nourrir la formation continue des enseignants, pilotée par les inspecteurs de l'éducation nationale. Cette formation utilise prioritairement le temps inscrit au service de chaque enseignant à hauteur de 18 heures annuelles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65121

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11308

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6668